

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT****N ° 1669**

présenté par
M. Christophe

ARTICLE 4 BIS

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« le demandeur d'emploi puisse se positionner sur les offres qui correspondent à son »,

les mots :

« les demandeurs d'emploi puissent répondre à des offres compatibles avec leur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.